

NORMALISATION DU VOCABULAIRE DU DROIT DES CONTRATS

DOSSIER DE SYNTHÈSE

par Sylvette Savoie Thomas et Gérard Snow

Groupe *binding*

TERMES EN CAUSE

binding contract

binding promise

MISE EN SITUATION

Dans le cadre d'un dossier antérieur des présents travaux de normalisation (dossier CTTJ contrats 20 groupe *breach*), *contract* a été traduit par « contrat ». Cette traduction est maintenant normalisée.

Dans le cadre du dossier CTTJ contrats 39 des présents travaux de normalisation, le terme *promise* a été rendu par « promesse ». Ce dossier est toujours à l'étude.

Nous avons reporté l'étude de *binding agreement* au dossier CTTJ contrats 44 groupe *accord / agreement*.

ANALYSE NOTIONNELLE

Dans le *Black's Law Dictionary*, 8^e éd., p. 178, *binding* est défini de la façon suivante :

1. (Of an agreement) that binds <a binding contract>. [...]

Bind y est ainsi défini, toujours à la p. 178 :

1. To impose one or more legal duties on (a person or institution) <the contract binds the parties> <courts are bound by precedent>. [...]

Voici un contexte pour *binding contract* tiré de Waddams, *The Law of Contracts*, 2^e éd., p. 21:

It [an offer] is a manifestation of willingness to be bound by one party that has a certain legal result, namely, that of giving the other party the power to conclude a **binding contract** by acceptance. [...]

LES ÉQUIVALENTS

binding contract

Un seul équivalent a été constaté pour *binding contract* : « contrat obligatoire ». C'est d'ailleurs ce qui est employé dans *Le droit des contrats*, version française de l'ouvrage de Waddams, *The Law of Contracts*, 2^e éd., à la p. 19 du volume 1.

« Obligatoire » est défini ainsi dans le *Grand Robert* :

Qui a la force d'obliger, qui a un caractère d'obligation* (1. et 2.). | *Clause obligatoire d'un contrat*. [...]

Dans le *Dictionnaire de droit privé et Lexiques bilingues – Les obligations*, à la p. 238, l'adjectif « obligatoire » est défini de la façon suivante :

Qui a le caractère d'une obligation juridique [...]

L'équivalent « **contrat obligatoire** » nous paraît donc tout à fait justifié pour rendre *binding contract*.

binding promise

Un seul équivalent a été constaté pour *binding promise* : « **promesse obligatoire** ». Par souci d'uniformité, c'est ce que nous proposons.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

binding contract	contrat obligatoire (n.m.)
See also binding agreement	Voir aussi convention obligatoire *
binding promise	promesse obligatoire (n.f.)

* Voir dossier CTTJ contrats 44 groupe *accord/agreement*.